



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Narbonne, le 09/05/2022

Service/Bureau : SAMT/UT
Affaire suivie par : Jean-Philippe GIRONDE
Tél : 04 68 90 22 01
jean-philippe.gironde@aude.gouv.fr
N° 22/180 du 09/05/2022

REÇU

16 MAI 2022



Monsieur le Maire,

Par courrier, réceptionné le 15 avril 2022 en préfecture, vous nous avez notifié conformément à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification n°5 de votre PLU approuvé le 17 mars 2004, dont la révision a été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 25 juillet 2018.

Cette procédure de modification a pour objet d'une part d'autoriser la vocation de commerces de détail au sein des zones d'activités économiques, et d'autre part d'adapter le règlement écrit de la zone AUPs dans le cadre du développement de la ZAC Pôle santé.

Après examen des différentes pièces du dossier, je n'ai aucune observation à formuler.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire. Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Aménagement Mer et Territoire


Nicolas VENOUX

Monsieur le Maire
Mairie de Montredon-des-Corbières
2, rue Albin Richou
11100 MONTREDON-DES-CORBIERES